

Procuration relative à l'utilisation des services électroniques (formulaire annexe à la «Convention relative aux services électroniques»)

Numéro de référence: _____

Le client/La cliente (ci-après «le client»):

Données personnelles: M. Mme Raison sociale

Raison sociale (pour les clients numériques, indiquer exclusivement le numéro)

Nom (pour les clients numériques, indiquer exclusivement le numéro) Prénom

autorise le mandataire ci-dessous à accéder à tous les comptes/dépôts actuels et futurs figurant sous le numéro de référence mentionné ci-dessus détenus par le client auprès de la Banque Sarasin & Cie SA (ci-après la «Banque») et de recourir aux prestations de services électroniques sélectionnées mentionnées ci-dessous au nom et pour le compte du client. Le coût des prestations fournies à titre onéreux est à la charge du client.

- Prestations de base** (en particulier consultation de l'aperçu de patrimoine, aperçu du compte et du dépôt, mouvements de compte et de dépôt, informations (différées) sur le marché, relevé de performance, allocation d'actifs et utilisation de communiqués et d'informations).
- Services de négoce** (mandats boursiers)
- Paiements**
- y compris paiements confidentiels**
- Donner des ordres et les valider individuellement pour exécution
- Donner des ordres et les valider collectivement à deux pour exécution¹
- Donner des ordres (pas d'autorisation de validation pour exécution)²

La présente procuration remplace les éventuelles procurations relatives aux services électroniques qui ont été établies auparavant.

¹ Le pouvoir d'autorisation collectif s'exerce en relation avec tout autre client ou mandataire autorisé individuellement ou collectivement à deux pour les services électroniques dont il est question. Une restriction supplémentaire prévoyant qu'une autorisation collective n'est possible qu'en combinaison avec certaines personnes autorisées pour les services électroniques n'est pas possible pour des raisons techniques.

² Les ordres saisis peuvent être validés par le client ou son mandataire individuellement et/ou collectivement en fonction du type d'autorisation du client ou du mandataire.

Données relatives au mandataire

Données personnelles: M. Mme

Nom Prénom

Adresse permanente (pas de «case postale» ou de «à l'attention de»)
Rue/N°

Code postal/lieu

Pays

Tél. privé Tél. professionnel Fax Tél. mobile

Date de naissance Nationalité

E-mail

Langue: Allemand Anglais Français

Aux fins de la présente procuration, le mandataire souhaite de nouveaux paramètres de légitimation pour l'utilisation des services électroniques. Il désire utiliser la procédure d'autolégitimation ci-dessous (si aucune option n'est cochée, le client se voit par défaut autoriser l'accès par SMS-Login) :

token

SMS-Login

Le mandataire dispose déjà des paramètres de légitimation correspondants pour l'utilisation des services électroniques et souhaite que la présente procuration soit codée par les mêmes paramètres de légitimation.

Identifiant utilisateur

La présente procuration n'autorise que l'accès aux prestations de services électroniques pour lesquelles le client a signé une convention correspondante.

La présente procuration ne s'éteint pas par le décès, la disparition, la perte de l'exercice des droits civils ou la faillite du client. Le mandataire est conscient du fait qu'il est tenu de sauvegarder les intérêts des héritiers du client après le décès de ce dernier, de recueillir leurs instructions et de leur rendre compte. La Banque se réserve le droit de faire dépendre les actes juridiques du mandataire de la fourniture de documents successoraux et/ou de déclarations d'accord écrites de la part des héritiers du client. Il peut être révoqué en tout temps par le client, ses représentants ou ses héritiers. La révocation doit être confirmée par écrit à la Banque. **A noter qu'une révocation de la présente procuration n'entraîne pas automatiquement celle de la procuration usuelle qui aurait pu être octroyée au mandataire, et qu'à l'inverse, la révocation d'une telle procuration n'entraîne pas automatiquement celle de la présente procuration.**

Le client et le mandataire confirment avoir reçu les «Dispositions régissant les services électroniques («E-Services»)» ainsi que la brochure «Risques particuliers dans le négoce de titres» qui fait partie intégrante de la présente procuration, et en approuvent l'intégralité du contenu. Dans le cas de l'établissement d'une procuration pour les prestations de négoce, le client et son mandataire certifient connaître les usages et pratiques inhérents aux opérations boursières, en particulier les structures et risques des différents types de transactions.

Droit applicable et for

Tous les rapports juridiques entre les personnes soussignées et la Banque sont soumis au **droit suisse**. Le lieu d'exécution, le for de poursuite pour les personnes domiciliées à l'étranger et **le for** de toute procédure quelconque sont à **Bâle ou bien au lieu de la succursale de la Banque avec laquelle le client est en relation commerciale**, pour autant que la Banque soit partie au litige. La Banque demeure toutefois en droit d'ouvrir une action au domicile ou au siège des personnes soussignées ou devant tout autre tribunal compétent.

Lieu et date

Signature du client:

Lieu et date

Signature de tous les autres titulaires du compte dans le cas de comptes collectifs et de comptes joints:

Lieu et date

Signature du mandataire:

Reçu le: personnellement par courrier

Visa: Siège: